

Zeitschrift: Mensuration, photogrammétrie, génie rural
Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) =
Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF))
Band: 71-M (1973)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Patentierung von Ingenieur-Geometern = Ingénieurs-géomètres
officiels patenté

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

11. Congrès FIG 1974 à Washington

Le président central informe l'assemblée que le Comité central a l'intention de faire organiser par la Swissair un voyage en Amérique à l'intention des membres. Il est envisagé de s'arrêter trois jours au congrès et de parcourir l'Amérique en avion durant seize jours. Un programme définitif du voyage proposé sera adressé à chaque membre en septembre 1973. Ceux qui s'y intéressent voudront bien s'annoncer à ce moment. Le président central Dütschler remercie M. Solari et le professeur Howald pour leur participation au congrès 1973 à Canberra comme délégués de notre société. Il est envisagé que le congrès de la FIG 1980 ou 1982 se tiennent en Suisse. M. Gfeller a démissionné de son poste de membre de la commission 6 (instruments et méthodes). Les personnes qui pourraient envisager de lui succéder sont priées de s'annoncer au Comité central.

12. Divers

M. Gfeller a déposé un rapport comme président de la commission de propagande professionnelle. Il y propose que le nom de la commission soit modifié en «commission d'in-

formation sur l'exercice de la profession». En effet, la propagande n'a plus actuellement la même importance en raison du grand nombre d'étudiants inscrits à l'EPPF. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. M. le directeur Häberlin informe l'assemblée que la question de l'accession des techniciens au brevet de géomètre revêt un caractère d'urgence. C'est devenu aujourd'hui un problème politique important. Le président central communique qu'une Assemblée générale extraordinaire consacrée à cet objet ne pourra pas être convoquée avant septembre.

M. Aebi pose la question de savoir comment notre profession sera désignée en cas d'une éventuelle fusion avec la SIA; «ingénieur du génie rural» lui paraît trop «paysan» et «ingénieur-géomètre» ne convient pas non plus. Le président central Dütschler est d'avis qu'à ce moment une nouvelle dénomination devrait être trouvée.

J. Weidmann fait une communication à l'assemblée au sujet du travail de la commission s'occupant des qualifications en matière d'aménagement.

Après avoir remercié le Comité central et l'assemblée, le président central Dütschler peut lever l'assemblée à 15 h 25.

Le teneur du procès-verbal: J. Grünenfelder

Patentierung von Ingenieur-Geometern

Auf Grund der bestandenen Prüfungen wurde den nachgenannten Herren der Ausweis als «Patentierter Ingenieur-Geometer» erteilt:

Ensuite d'examens subis avec succès, la patente d'«ingénieur-géomètre officiel» a été délivrée à MM.:

Bachmann Karl, von Freienstein-Teufen
Barth Pierre, de Seedorf BE
Barudoni Antonio, di Chironico
Biaggi Fabio, di Viganello
Bieri Peter, von Entlebuch
Braun René, de Genève et Bischofszell
Carosio Alessandro, di Lugano
Diering Horst, von Zürich
Flaad Paul, von Rorbas
Gloor Heinz, von Birrwil
Graf Jürg, von Rebstein
Gysel Hans, von Wilchingen
Hänggi Bruno, von Nunningen
Hasler Christian, von Männedorf

Ingénieurs-géomètres officiels patentés

Höhener Rudolf, von Gais
Hüni Ulrich, von Rüslikon
Huser Peter, von Seelisberg
Lehmann Jean-Jacques, de Nyon et Langnau i.E.
Meyer Jean-Paul, de Turtmann
Miserez Jean-Paul, de Lajoux
Müller Ulrich, von Zürich und Schlieren
Nicolet-dit-Félix Georges, von Zürich, La Sagne und Les Ponts-de-Martel
Nussbaum René, de Großhöchstetten
Rohner Pius, von Au SG
Rohrbach Arthur, de Renens et Rüeggisberg
Schrenk Konrad, von Schaffhausen
Schuler Georg, von Braunwald
Signorell Domenic, von Sur GR

Bern, den 15. Oktober 1973

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement

Berne, le 15 octobre 1973

Département fédéral de justice et police

Commission suisse d'automatisme SSMAF

Conservation de la mensuration numérique

Anmerkung der Redaktion

Die Redaktion hat bisher davon abgesehen, in der Zeitschrift Übersetzungen von Fachartikeln und von Berichten in eine zweite Landessprache zu publizieren. Sie ging dabei von der Annahme aus, daß die Ausbildung auf den verschiedenen Schulstufen jeden Ingenieur instand setzen sollte, Texte in einer zweiten Landessprache ohne große Mühe zu verstehen. Sie ließ aber auch Übersetzungen deshalb nicht zu, weil es für sie sehr schwierig gewesen wäre, zu entscheiden, welche Artikel übersetzt werden sollten. Wenn hier ausnahmsweise der in der Juni-Nummer 1973 in Deutsch publizierte Bericht der Schweizerischen Automationskommission auch in französischer Übersetzung erscheint, so betrachtet die Redaktion dies als ein außergewöhnliches Entgegenkommen, das sich durch die Bedeutung des Berichts und durch den speziellen Wunsch der Kollegen aus der französischen Schweiz rechtfertigen läßt.

1. Table des matières

- Remarques préalables
- Généralités
- Modèles de niveau différent
- Situation actuelle
- Points de vue de la commission sur diverses questions
- Buts pour l'activité future
- Conclusion

2. Remarques préalables

2.1

L'essentiel est qu'à l'intérieur de la commission et à l'extérieur de celle-ci des informations soient échangées; les études en cours doivent être conduites selon ce principe.